

UN AMATEUR DE COQUELLES. — Le jeune Jules Stichelbout, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents, rue du Blanc-Sec, 53, s'est introduit dans le jardin de M. Vézant, cultivateur, rue de Mouvaux, 41, en passant à travers la haie. Après avoir goûté des coquilles, il ne trouva rien de mieux que d'arracher le groseller et de l'emporter. Malheureusement, il rencontra en chemin quelqu'un qui veillait. Pour ce fait, il a fait l'objet d'un procès-verbal pour malfaillage de fruits.

COLLISION ENTRE UNE AUTOMOBILE ET UN CAMION, RUE DE LILLE. — Dans la soirée de mardi, vers 8 heures, l'automobile de M. Jules Dassonville, propriétaire, rue du Clinguet, conduite par le chauffeur, M. Jean Patou, passait rue de Lille à son allure normale. Arrivé à la hauteur de la rue de Wailly, le conducteur avait voulu se garer des travaux de voirie exécutés à cet endroit, alla se jeter sur le camion de M. Claudry, négociant à Roubaix, au moment où celui-ci débouchait de la rue de Wailly. Sous le choc, le cheval fut renversé et blessé, les brancards du camion furent brisés. Quant à l'automobile, il eut sa carrosserie quelque peu avariée.

DANS L'ESCALIER. — A la flûture de M. Filpo, rue du Touquet, un bâclure, M. Jules Commin, 13 ans, demeurant rue du Général-Bonnard, a glissé dans un escalier et s'est foulé le pied droit. M. le docteur Defosse lui a ordonné un repos de 15 jours.

UNE CHUTE. — Un aide-magasin, M. Jules Mulliez, 47 ans, au service de M. Henri Casteels-Trouessaux, entrepreneur, rue du Brun-Pain, est tombé sur un sommier en fer. Il a été relevé avec un léger épidémie de la région de la poitrine et de la région trochantérienne gauche. M. le docteur Defosse lui a prescrit un repos de quinze jours.

LE CROCHET DANS LA MAIN. — Chez M. Moy et Delloche, négociants, rue du Conditionnement, un tisseur, M. Henri Kerckhaert, âgé de 32 ans, s'est donné un coup de crochet en se baissant. Il en est résulté une plaie tranchante de la face dorsale de la main gauche avec une enlèvement de la pulpe. M. le docteur Defosse lui a prescrit un repos de quinze jours.

LA MENDICITE EST INTERDITE. — Le gardien du Toucoing a arrêté un certain Paul Barbe, âgé de 33 ans, sans domicile fixe, qui mendiait aux portes. Barbe a été déféré au Parquet.

DANS L'ENGRENAGE. — Dans l'atelier de M. Jules Wajez, rue de la Laitie, un aide-apprenti, M. Jules Dejonghe, 15 ans, a eu l'index gauche pris dans un engrenage. M. le docteur La Roche a constaté une plaie comble par un traitement de l'extremite linguale qui nécessitera un repos de quinze jours.

LES POIDS LOURDS. — A l'usine de M. Alphonse Pollet, rue de Bedford, un tisserand, M. Julien Lejeune, 39 ans, a reçu le poids du métier à tisser sur la jambe droite. M. le docteur Durand a constaté une plaie contuse de la paroi interne du tibia avec période qui nécessitera un repos de trois semaines.

ON ANNONCE LA MORT. — A l'âge de 72 ans, de Mme Duprez, née Clémentine Lepers, épouse de feu M. Louis Duprez, qui fut estimé à Toucoing.

Les funérailles auront lieu jeudi à 10 heures, à Saint-Christophe. 57299as.

ENTRETIEN DU MERcredi 2 JUILLET. — M. Lamotte Dupont, 10 heures, église Saint-Eloi, Blanc-Sec.

Le SUCRE BEGHIN reconnaît à sa blancheur à sa fonte régulière 1405

LILLE UNE AFFAIRE DELICATE

A la demande de certaines personnes un banquier des environs de Lille fut invité à venir s'expliquer devant M. Delalé, juge d'instruction, au sujet de sa comptabilité. Il se rendit mardi matin au parquet. Après avoir entendu M. Delalé lui signifier qu'il retiendrait jusqu'à ce que la comptabilité en question ait été entièrement vérifiée par un expert.

VENTE DE BIENS DE CONGRÉGATION. — La vente des biens de congrégation continue: c'est ainsi que, mercredi, 2 juillet, aura lieu à Lomme la vente d'une propriété dite « La Miterie », qui servirait autrefois de maison de campagne aux élèves de l'école libre Saint-Joseph.

Une première tentative de vente avait eu lieu, il y a quelque temps, mais aucun acquéreur ne s'était présenté.

L'ARRESTATION D'UN LILLOIS EN CARE D'ETAPES. — Nous avons mentionné l'arrestation en gare d'Etampes, d'un Lillois, M. L..., arrestation opérée dans des conditions paraissant assez étranges et assez mystérieuses.

En réalité, on se trouve en présence d'une personne dont l'intelligence est quelque peu dérangée et sa famille a fait immédiatement les démarches nécessaires pour le faire admettre dans une maison de santé.

Les Elections Cantonales CONSEIL GENERAL. — Canton de Lille Nord-Est. — M. Charles Remon, maire de Lille, membre du Tribunal de commerce, candidat de l'Entente libérale-progressiste. M. Ed. M. Delbecq, radical-socialiste, ne se représente plus. M. Delbecq, député, sera candidat des collectivistes.

Communications PÉROUANO. — Cercle pérouano et l'Armée. — En raison du concert de l'Armée, nous ne donnerons pas de programme. Le concert aura lieu vendredi, à 8 heures, au Cercle pérouano. Le concert de l'Armée sera donné à 8 heures, au Cercle pérouano.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. A. Maroué, curé de Saint-Nicolas, est nommé vicaire du curé de Saint-Pierre à Douai.

Nouvelles Religieuses ROUBAIX. — Saint-Joseph. — Les exercices préparatoires à la fête de Saint-Sacrement se poursuivent avec grand succès en l'église Saint-Joseph. Les instructions se donnent chaque jour de la semaine matin après la messe de 8 heures et le soir au salut de 8 heures. Les petites enfants gagneront l'indulgence du jubilé.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. A. Maroué, curé de Saint-Nicolas, est nommé vicaire du curé de Saint-Pierre à Douai.

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de MINET FRÈRES Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manelliers (p. G. Place). Aujourd'hui: Complets à 10 francs. Enfants, Chemisiers Zéphir, Cravates.

CHEMIN DE FER DU NORD Prolongement du train 2525 de Mouscron à Gand-Saint-Pierre, et mise en marche d'un train de retour de Gand-Saint-Pierre à Lille. — A partir du 1er juillet et jusqu'à nouvel avis.

Remerciements La famille PIGARD-FIGAS très touchée des marques de sympathie qu'elle a reçues à la suite du décès de M. Mary PIGARD, adresse ses sincères remerciements aux nombreux personnes qui ont rendu les funérailles si agréables et qui ont pu servir et assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 67584

QUO VADIS ? en matinée et soirée A LA SALLE SAINT-ÉGÉLE 5712

Nouvelles Militaires RESERVE. — Nominations

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

INFACTORIE. — Les officiers dont les noms suivent ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie aux grades ci-après et sont affectés: Au grade de capitaine de réserve, les lieutenants de réserve de Dunkerque: M. Joly, au 1er régiment de Péronne; M. Raffin, au régiment de Dunkerque; au 145^e régiment d'infanterie, M. Bruneau, au 16^e bataillon de chasseurs; au service d'état-major, MM. Marchand de Chantilly et Renaud, de la 1^{re} région.

GRAND CONCERT DU Cercle Orphonique de Lille

Le concert du Cercle Orphonique de Lille, qui a été organisé par le Cercle Orphonique et Les XX, a eu lieu le mercredi 28 juin, à 8 heures, dans la salle de la Casse-Palace, au 10, rue de Valenciennes. Le public nombreux qui s'est venu applaudir mardi soir, cette excellente phalange d'artistes, dans la salle de la Casse-Palace, a pu apprécier comme d'habitude, le programme de choix de l'exécution des œuvres qui doivent être données dimanche, au concours international de Stréves.

Une fois de plus, la sûreté de direction de M. Beno Vandesteine a obtenu un résultat remarquable et la beauté du chœur choisi pour le concours, La Chanson des Vagues, de Riga, a été rendue dans la perfection.

Les chansons sont exécutées avec une délicatesse extrême et un sens exact de la poésie du sujet. Dans le chœur imposé, Hommage à Berlioz, de Brody, ils ont également produit une impression d'une grande supériorité à l'exécution de ce genre des difficultés multiples, a été exécutée aux applaudissements de l'auditoire.

L'ensemble de ces deux exécutions est magnifique; signons cependant en particulier la pureté et la finesse de l'exécution de l'œuvre remarquable.

Pour compléter cette soirée de gala, le Cercle Orphonique avait ajouté quelques numéros spéciaux, qui ont été remplis avec le plus beau talent.

M. Marcel Lherbier, ténor, a chanté avec expression, Paillasse, de Léon Lavallo; M. Michon, baryton, a chanté avec brio, le duo des deux amoureux d'une exquise sensibilité, qui ont été fort goûtés. M. Benamin Casier, baryton, a enlevé avec succès l'air d'Hérodiade (La Vision), de J. Massenet.

M. Alfred Florin, basse, a parfaitement rendu l'air de Carlos de Verdi, et pour compléter, La Reine Topaze a été chantée en septor par M. Meirier, Allegretto, Dufour, Lepout, M. Massenet.

Quelques films cinématographiques sont venus apporter un charme spécial au concert.

WATTELOS. — Les concerts d'été qui ont été interrompus pendant le mois de juin, vont reprendre. Voici le programme qui sera donné au théâtre de la Grand-Place, demain jeudi 3 juillet 1933, à 8 h. 1/2 du soir, par la Musique municipale: 1. Allegro, X...; 2. Ballet des Deux Pigeons (1-5) (Messa...); 3. Deyanir (1-2-3) (Saint-Saëns); 4. Les Héroïdes, l'aria (Henri Hirschmann); 5. Invitation à la Valse (Weber).

CASINO-PALACE 10^{ème} grande-rue ROUBAIX. — Une agréable surprise: La Cambridi, la talentueuse chanteuse de la Cambridi, figurera sur le même programme que M. Chamille, le comique troupier de la Scala, les dimanche 6 et lundi 7 juillet. 57234d

Chronique de l'Enseignement ROUBAIX

Surcils scolaires. — Nous apprenons que Mlle Yvonne Leveque et Marthe Loin, élèves du Pensionnat des Filles de la Sagette, rue Jeanne d'Arc, à Tourcoing, ont obtenu les premiers prix des épreuves du brevet élémentaire devant la Commission de Lille. Nos félicitations aux maîtresses et aux élèves.

Excursion à Gand du 13 juillet. — C'est ce soir à 8 heures qu'aura lieu des inscriptions pour l'excursion à Gand du 13 juillet. Il ne pourra être accordé aucun délai supplémentaire à la date fixe.

TOURCOING. — Institution Saint-Louis. — Surcils scolaires. — Nous sommes heureux d'enregistrer les magnifiques résultats obtenus par les élèves de Saint-Louis au courant de cette année.

Ernest Paolo, ancien candidat au brevet élémentaire, a été reçu à l'Institut Pasteur de Lille. M. Baeghe, formant, Flax, Pycke, Varasse et Willem ont mérité le diplôme de dactylographie (200 mots en 15 minutes).

MM. Baeghe, Boicard, Formant, Lenne, Pecqueur, Leclercq, Lecier, et Willem reçoivent le premier examen commercial de sténographie Prevost-Delaunay (70 mots à la minute).

Dix-neuf élèves ont été reçus à l'examen théorique de sténographie par M. MM. Baeghe, Boicard, Decanter, Delcourt, Delgrange, Desbuisson, D'halluin, Goeman, Holvoet, Leclercq, A. Leigne, Liclar, Leman, Mespelare, Perin, Raulin, Salvo, Serre, Van der Waer, et Van der Waer.

Sept élèves ont été reçus à l'examen préparatoire de sténographie, ce sont: MM. Eulke, Desguelle, Deporte, Heennon, Leclercq L., Macquie et Scier.

Vingt-quatre élèves ont été reçus au certificat complémentaire, dont huit avec la mention « très bien », dix avec la mention « bien » et cinq avec la mention « assez bien ».

Les élèves de l'école de la rue de Valenciennes, ont obtenu les premiers prix de l'examen de sténographie par M. MM. Baeghe, Boicard, Decanter, Delcourt, Delgrange, Desbuisson, D'halluin, Goeman, Holvoet, Leclercq, A. Leigne, Liclar, Leman, Mespelare, Perin, Raulin, Salvo, Serre, Van der Waer, et Van der Waer.

Ces 98 résultats heureux récompensent les professeurs et les élèves de leurs efforts et permettent de constater que l'enseignement de la sténographie est devenu une véritable science pour un grand nombre d'élèves.

Institut Colbert. — Cours professionnels (section commerciale). — Comme suite aux divers examens qui viennent d'avoir lieu à l'Institut Colbert, les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de fin d'études:

Anglais: MM. Bonte, Bourne, mention très bien; Honnart, mention bien; Fiering, mention bien; Lehu Daniel, Baert Paul. — Allemand: MM. Bonte, Bourne et Coelet Louis, très bien.

Comptabilité (diplôme de tenor de livres): MM. Honnart, mention très bien; Fiering, mention bien; Bouche Henri, Cousin Maurice. — Sténographie: Les élèves ont été adressés à l'Institut Sténographique de France, pour correction; les résultats seront publiés ultérieurement.

Tribune Publique (LES ARTICLES PUBLIÉS DANS CETTE PARTIE DU JOURNAL N'ENGAGENT NI L'OPINION, NI LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉDACTION.)

La fermeture hebdomadaire des salons de coiffure. — Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans la Tribune publique de votre estimable journal la lettre ci-dessous.

En réponse à la lettre du 27 juin au sujet de la fermeture des salons de coiffure le dimanche et lundi à 1 heure, je fais remarquer qu'il serait très difficile de certains coiffeurs qui ont une clientèle ouvrière de fermer le dimanche à 1 heure car on ne pourrait fournir assez de travail, à moins de prendre un extra, mais comme le prix de la coiffe n'est pas assez élevé, nous ne pouvons augmenter encore nos frais généraux.

Agreez, Monsieur le Directeur, mes civilités. Un coiffeur d'un quartier ouvrier.

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinaons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

L'administrateur du Brouetteux, Tourcoing. — Vous pouvez vous adresser à la librairie du Journal de Roubaix, 53, rue Carnot; 3 volumes, 2 fr. 50 chacun.

Un passant qui n'ose plus traverser la place Thiers. — Il voudrait vous nous faire connaître vos nom et adresse; 2. Renseignements pris, il y a pas d'arrêté municipal qui permette l'interdiction de ce jeu à cet endroit.

PAS-DE-CALAIS

GRAND ACCIDENT À BOULOGNE. — L'ouvrier maçon Louis Florin, 34 ans, au service de M. Durand, est tombé d'un échafaudage sur une grille en fer où il est emporté. Les docteurs n'ont pu prononcer sur les suites de ce terrible accident.

TAMPONNE PAR UNE AUTO, À BOULOGNE. — A Saint-Leonard, un vieillard, M. Duron, âgé de 80 ans, a été tamponné par une auto, qui lui fractura la jambe droite. L'état du blessé est grave.

INSTITUT MEDICAL du Dr Dewevre

Château Petite-Synthe (Nord) 1205 MALADIES NERVEUSES - RHUMATISMES

BELGIQUE

A l'Exposition de Gand UN CONGRES DES MUTUALISTES CHRETIENNES DE BELGIQUE

Bruxelles, 1^{er}